

Zoning By-law Amendment and Plan of Subdivision

Proposal Summary

Owner: Richmond Village Development Corp

Applicant: May Pham

Applicant Address: 2934 Baseline Road Suite 302

Applicant E-mail: may.pham@caivan.com

Applicant Phone Number: 613 518-1864 ext504

File N°: D02-02-19-0030 & D07-16-19-0009

Date Submitted: March 27, 2019

Comments due date: May 24, 2019

Development Review Planner: Cheryl McWilliams

Ward 21 Rideau-Goulbourn

Ward Councillor: Scott Moffatt

Site Location

Parts of 6335 and 6350 Perth Street

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law amendment and Plan of Subdivision application to amend the design & add new townhouses.

Proposal Details

The proposal is to extend and revise the existing draft approved plan of subdivision for the development known as Fox Run in the Village of Richmond Western Development Lands and amend the zoning by-law the changes to the layout and the addition of rear lane townhouses as a permitted use.

The revisions would see the total unit count increase by 21 units to 771, over 220 are registered as part of Phase 1 of the subdivision. Rear lane townhouses are now proposed north side of Perth with other blocks in that area slated for street townhouses. Some modifications are also proposed to the local street layout north and south of Perth Street to accommodate the changes.

Related Planning Applications – The previous subdivision application was approved and the first phase registered under D07-16-11-0014

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee, is July 4, 2019 for the zoning amendment. The “On Time Decision Date”, the target date upon which a decision on the application will be rendered by the General Manager or a Manager within the Planning, Infrastructure and Economic Development Department, via delegated authority, is June 23,

2019.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed or before approval is given for the subdivision, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed or the approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed Zoning By-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-19-0030 & D07-16-19-0009 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Cheryl McWilliams , Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 30234 Fax: 613 580-2576

Cheryl.mcwilliams@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage et Plan de lotissement

Sommaire de la proposition

Propriétaire : Richmond Village Development Corp.

N^{os} de dossier : D02-02-19-0030 et D07-16-19-0009

Requérant : May Pham

Date de soumission : 27 mars 2019

Adresse du requérant : 2934, chemin Baseline, bureau 302

Date limite des commentaires : 24 mai 2019

Courriel du requérant : may.pham@caivan.com

Urbaniste responsable des projets d'aménagement : Cheryl McWilliams

N^o de tél. du requérant : 613-518-1864, poste 504

Quartier : 21 – Rideau Goulbourn

Conseiller du quartier : Scott Moffatt

Emplacement

Parties des 6335 et 6350, rue Perth

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu des demandes de modification au Règlement de zonage et de plan de lotissement destinées à modifier la conception des maisons en rangée et à en ajouter d'autres.

Détails de la proposition

La proposition vise à prolonger et à réviser le plan de lotissement approuvé de manière préliminaire relatif à l'aménagement connu sous le nom de Fox Run situé sur les terres à aménager à l'ouest du village de Richmond. Il est également proposé de modifier le Règlement de zonage en changeant la disposition des lots et en ajoutant des maisons en rangée donnant sur une allée arrière, à titre d'utilisations permises.

Les révisions verraient le nombre total d'unités augmenter de 21 unités pour un total de 771, dont plus de 220 sont enregistrées dans le cadre de la phase 1 du lotissement. Des maisons en rangée donnant sur une allée arrière sont maintenant proposées du côté nord de la rue Perth, tandis que d'autres îlots dans ce secteur sont destinés à être aménagés avec des maisons en rangée sur rue. Certaines modifications sont également proposées au tracé des rues locales au nord et au sud de la rue Perth pour tenir compte de ces changements.

Demandes d'aménagement connexes La proposition antérieure de plan de lotissement a été approuvée et la première phase enregistrée (dossier D07-16-11-0014).

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande de modification au Règlement de zonage sera considérée par le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville, est

fixée au 4 juillet 2019. La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande de plan de lotissement sera approuvée par le Directeur général ou un gestionnaire de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique est fixée au 23 juin 2019.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté ou que le plan de lotissement ne soit approuvée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté ou que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant les numéros de dossier D02-02-19-0030 et D07-16-19-0009 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
613-580-2424, poste 24487
Télec. : 613 580-2576
Sarah.mccormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



D07-16-19-0009
D02-02-19-0030

19-0376-D

I:\CO\2019\Subdiv\Perth_6335_6350

©Parcel data is owned by Terranet Enterprises Inc. and its suppliers.
All rights reserved. May not be produced without permission.
THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.

©Parcel data appartient à Terranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs.
Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.
CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE.

REVISION / RÉVISION - 2019 / 04 / 09

LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION
ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE
PLAN OF SUBDIVISION / PLAN DE LOTISSEMENT



Part of / Partie de 6335 & 6350 rue Perth Street



Village Residential Enterprise (Section 128A) / Zone
sous-jacente résidentielle de village - Entreprise (article 128A)



Existing Flood Plain (Section 58) /
Plaine inondable (Article 58)

